

LE LIBERAL.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I.

QUEBEC, MARDI, 24 OCTOBRE, 1837.

NO. 38

VARIÉTÉS.

—On écrit de Boulogne, le 6 septembre—

M. Griffith (William), jeune peintre, né en Angleterre, mais dont la famille est établie à Boulogne depuis 22 ans, vient de recevoir un ordre signé *Montalivet* qui lui prescrit de quitter sous 24 heures le territoire de France.

Cet ordre inique a été provoqué parce que M. Griffith, élevé en France, formé dans nos écoles, n'a pu se défendre de sympathiser avec nos sentiments de juillet et a commis dernièrement le grand crime, aux yeux du ministre, de réclamer la *Marseillaise* au théâtre de Boulogne.

C'est pour ce fait, ce seul fait, que ce jeune peintre, unique soutien d'un père et d'une mère âgés et d'une sœur infirme, voit son avenir perdu et se retrouve victime d'une indigne violation du droit des gens. (Commerce)

—De grandes inondations ont eu lieu dans le royaume Lombardo-Vénitien. L'Adige s'est élevé à une hauteur qu'il n'avait pas atteinte depuis 1772, et malgré les prompts secours apportés de tous côtés, il menace de grands désastres. La Gazette de Milan du 4 septembre annonce de plus qu'on est sans nouvelles de Vienne depuis trois jours parce que les communications ont été détruites entre Tarvis et Pontebba et Resciutta, les eaux ayant emporté les ponts.

La même gazette dit qu'un tremblement de terre s'est fait sentir dans cette ville à cinq heures trente minutes dans une direction horizontale de l'est à l'ouest. Sa durée a été de deux secondes.

Vienne, 2 septembre.—Les inondations de Valachie ont eu, à ce qu'il paraît, les suites les plus funestes. On parle de plusieurs centaines d'hommes à qui cette catastrophe aurait coûté la vie. L'inondation a été occasionnée par une pluie non interrompue pendant six semaines, qui a porté le plus grave préjudice à la végétation et donc les traces disparaîtraient à peine en 1838.

—Le général Saarsfield a eu le même sort que tant autres généraux espagnols assassinés par leurs soldats.

Ce brave militaire descendait du célèbre Comte de Lucan qui, par dévouement pour Jacques II, avait sacrifié sa fortune considérable, et qui avait émigré avec ce monarque dévot après le siège de Limerick.

Né en Espagne, et de bonne heure entré au service, il n'avait d'autre fortune que son épée. Il servit avec distinction dans la guerre de l'indépendance, et, formé à l'école du duc de Wellington, il devint le meilleur officier de l'armée, Ferdinand, qui avait reconnu son mérite, le nomma en 1827 et 1832 commandant des armées d'observation. On pensait qu'il se déclarerait probablement pour Charles V, qu'il eut fait s'il eût reçu les dépêches que ce monarque exilé lui adressait de Portugal; mais le courrier porteur de ces communications n'ayant pas rempli sa mission, Saarsfield crut que l'enfant avait fait le sacrifice de ses droits, et il se rangea sous les drapeaux de la reine.

On apprend la nouvelle de l'arrivée du fameux capitaine Back, à bord du vaisseau de S. M. la *Terreur*. On sait que ce marin était parti en juin 1836 à la recherche du capitaine Ross; ayant appris pendant son voyage que le capitaine était en sûreté, il se décida à faire un voyage de découverte pour son compte, en suivant un plan qu'il s'était tracé avant de partir. La *Terreur* parvint dans Lough-Swilly en triste état; l'équipage avait été retenu au milieu des glaces pendant une année, d'août 1836 au mois d'août 1837! Pendant tout ce temps les malheureux matelots ont été atteints du scorbut. Plusieurs ne sont pas encore guéris. Le canotier et deux hommes ont été perdus dans les glaces. Tous ces matelots sont dans la joie de revoir leur patrie; ils n'y comptaient plus. Les seuls êtres humains qu'ils ont vus dans leur voyage étaient des Indiens Esquimaux. Ils ont jeté l'ancre pour la première fois, depuis leur départ de l'Angleterre, à Lough-Swilly. Le bâtiment est en si mauvais état que des réparations immédiates sont indispensables si on veut l'empêcher de couler. Le capitaine Back se proposait d'entrer dans quelque port d'Ecosse, mais l'état de son navire ne le lui a pas permis. Il s'est rendu lui-même, avec ses dépêches, à l'amirauté. (Standard.)

CORRESPONDANCE.

(A un Etudiant en Droit du Comté de K...)

(Continuation.)

Je ne m'arrêterai pas à ce que dit mon correspondant, sur ma manière d'écrire, ça ne vaut pas la peine que je m'y attache; j'ai ces faits, j'ai la vérité pour moi, voilà ce dont j'ai besoin. Que me servirait d'avoir comme vous, des phrases arondies, un style boursofflé et pédantesque, si tout étoit vide de sens, si tout étoit dénué de preuves et de vérité, j'aime bien mieux marcher humblement pour ne pas m'exposer en suite à ramper.

Je viens à la critique du livre. Je demande au lecteur de bien examiner la première entrevue de Cambray et de Waterworth, et qu'il me dise ensuite si elle a l'ombre de la vraisemblance: voici comme Waterworth s'exprime: "comme j'étais dans le port, un homme d'assez bonne apparence sauta de terre sur mon caïen, et m'accosta brusquement, "garçon," me dit-il, tu a l'air d'assez bons bois, vite un bargain, quel est ton prix?—Ce bois n'est pas à vendre, il ne m'appartient pas "lui disje" mon bourgeois... "Qu'est ce que cela fait? tiens vend le moi toujours; personne n'en saura rien; décide toi c'est du comptant, c'est du cash; ça garnira ta bourse; et tu te sauveras. Ah! ça, voyons, je te donnerai tant du pied. Ne fait pas l'enfant.

"Oh! non, je ne puis me résoudre" "je te souhaite mon garçon que ces scrupules se passent, car tu auras de la peine à te tirer d'affaires &c." Je vous le demande encore une fois, y-a-t-il l'ombre de la vraisemblance, qu'un homme tienne un pareil langage, pour la première fois qu'il en voit une autre, sans savoir qui il est, ni ce qu'il est? Est-il pour le moins, du monde raisonnable, que tout de suite il veuille l'engager à voler son maître et à se sauver avec l'argent! En vérité je ne peux plus revenir de cette absurdité. Voilà pourtant ce que mon correspondant met au-dessus de la critique la plus sévère. Mais que signifie ce mot fatalité que l'auteur met à tout moment dans la bouche de Waterworth? Par là veut-il nous faire comprendre qu'il y a une fatalité, une nécessité qui préside à toutes nos actions! La conséquence de cette doctrine péniçieuse, serait bien triste, puisque les lois deviendraient inutiles! que les hommes ne seraient pas coupables de piller, de tuer leurs semblables, et par conséquent ne devraient pas être punis pour des actions qu'ils auraient faites nécessairement. De sorte que si on l'admettait, les citoyens seraient sans cesse exposés à devenir la proie des voleurs et des autres monstres, sans pouvoir arrêter ce désordre, sans avoir même droit de se plaindre. Cette croyance supposée de Waterworth, vient sans doute pour appuyer cette opinion de l'auteur qu'il ne faut pas punir le criminel de mort, ni infliger de flétrissure au crime. Il semble vouloir nous faire comprendre qu'il suffit que le coupable se repente quand il voit la mort approcher, qu'auparavant il n'était pas homme, et qu'ainsi on ne pouvait pas le condamner. Oh bien ce criminel, qui marque tant de repentance, qui gémit, qui déplore tant ses crimes, qui s'adresse avec tant de ferveur à la miséricorde de Dieu, donnez lui sa liberté, vous le verrez bientôt commettre d'autres crimes et peut-être de plus grands encore; c'est l'expérience de tous les jours. Je rapporterai un trait qui achèvera de prouver ce que j'avance. Un grand criminel, dans les Etats-Unis, avait échappé deux fois à la potence, et chaque fois il avait donné les meilleurs signes de conversion, mais il fut pris et condamné une troisième fois, et pour ce coup, il n'eût plus de grâce à attendre. Il avoua sur l'échafaud qu'il était content de mourir, parce que s'il n'était pas mort pour ses crimes, il ne se serait jamais converti. On dira, sans doute, que je ne suis pas juste, que le discours de Waterworth n'est pas celui de l'auteur, que celui-ci ne fait que rapporter; mais l'imagination ardente de M. Angers l'égaré trop pour ne pas percer le voile, puisqu'il est obligé de ne pas dire la vérité. Je vais le prouver.

"sans doute, dit Waterworth, il y a une fatalité qui préside à nos actions, car jamais je n'avais eu auparavant l'idée des crimes auxquels j'ai pris part." Or j'ai pour certain que ce qu'il dit ici est un mensonge, puisque, il y a environ dix ans, ce même Waterworth a volé plusieurs objets d'un prix considérable, chez M. Weith brasseur de M. McCallum. Ainsi tout cela est de la composition de l'auteur qui comme vous voyez n'est pas toujours heureux dans ses inventions. A présent pensera-t-on que M. Angers croit à cette doctrine? Non! pour moi je ne le pense pas du moins; mais comme son imagination est tendre et excessivement facile à prendre impression à la vue ou à la pensée des objets, ce mot fatalité, raisonne trop agréablement aux oreilles, pour qu'elle ne le saisisse pas à l'instant pour offrir au lecteur une idée neuve et frappante. Fatalité! ce mot est si consolant pour le criminel qui par ce moyen se débarasse bientôt des remords, combien celui-ci doit être redevable aux beaux élan de ce génie tutélaire qui des vices s'il n'en fait pas des vertus, en fait du moins une nécessité?

Ce n'est pas le seul reproche qu'on puisse faire à l'auteur; il se trouve en défaut même dans la partie où il excelle le plus, je veux dire dans les descriptions: car il faut l'avouer M. Angers a beaucoup d'imagination. Mais comme la dose du jugement n'est pas toujours égale chez lui à celle de l'imagination, il va souvent trop loin,

et à force de faire du beau, du merveilleux, il ne dit plus que des riens et des choses dépourvues de sens commun; je le prouverai par la plus heureuse de ses descriptions (le meurtre de Stewart par Cambray); l'auteur après avoir fait recevoir à Stewart le coup mortel, quelques moments plus tard lui fait coller la tête le long de la chaloupe, cramponner les mains dans le bordage, et comme de raison lui fait recevoir une seconde fois le coup mortel. Il faut avouer que c'est une idée bien merveilleuse et bien poétique; nos bonnes grand'mères n'ont jamais rien dit de fées du vieux temps, qui fût si merveilleux. Quand M. Angers a écrit ces absurdités y réfléchissait-il? ou bien parce que son imagination affreusement féconde les avait enfantées, pensait-il que le lecteur devait les avaler avec avidité, sans s'arrêter pour considérer si c'est le moins du monde vraisemblable, voyez encore et considérez le portrait de Cambray, qui on ne peut le nier renferme une peinture vivante, des traits vrais et caractéristiques, mais dans lequel se trouve une comparaison qui est tellement forcée, tellement peu naturelle, qu'il est presque ou pour ainsi dire, impossible de saisir la ressemblance des objets comparés. Ce ne sont pas, comme je l'ai dit plus haut, les seules fautes des révélations de l'auteur; combien d'autres dans le même genre; mais je ne m'y arrêterai pas pour le moment, si on m'y force j'y reviendrai plus tard.

Je reviens aux faits comme je l'ai promis.

J'avais dit plus haut que le prêtre respectable dont il parle, se plaignait qu'il l'eût fait parler comme un enfant; que ce que l'auteur lui fait dire est entièrement faux; je m'explique: j'ai eu occasion de voir ce prêtre respectable, qui ne se cache pas de dire hautement que la seconde partie de son discours à Cambray, est à peu près ce qu'il a dit, mais que la première est absolument de l'invention de M. Angers. Il dit qu'il est faux qu'il ait fait entrevoir à Cambray qu'il travaillerait pour obtenir sa grâce, qu'au contraire il lui dit qu'il ne devait plus rien attendre des hommes, qu'il n'y avait plus de grâce à espérer d'eux, que tous les citoyens désiraient sa mort, mais que s'il avait une ferme repentance, Dieu pouvait lui pardonner. Aussi dit-il que ces dernières paroles lui firent verser une abondance de larmes. Quoique Cambray reçut dans la prison des ministres de religions différentes, il ne le faisait pas de lui-même il en avait été conseillé, pour ne pas nuire l'intérêt de sa cause; mais quand quelqu'un des ministres lui demanda quelle étoit sa religion, il dit nettement qu'il étoit catholique Romain, le ministre lui objectant qu'il étoit un *turn coat*, il lui répondit que non, qu'auparavant il ne professait aucune religion.

Il est également faux que ce prêtre ait été l'ami de Cambray; il est faux qu'il ait été trompé par de fausses apparences d'honnêteté, il n'avait parlé à Cambray qu'une seule fois avant sa première arrestation, et cela par des circonstances; s'il lui a parlé plusieurs fois dans un temps postérieur c'étoit pour l'engager à se préparer à paraître devant la justice de Dieu. Quand il lui parlait, il connaissait très bien ce qu'il étoit.

Quelle effronterie? car je ne peux pas appeler autrement l'audace de M. Angers, quelle effronterie, dis-je d'oser compromettre ainsi un personnage aussi respectable et si bien connu de tout le monde? Cela loin de lui être avantageux ne sert qu'à rendre sa cause plus mauvaise et à le faire passer pour un menteur. Comment n'a-t-il pas vu, n'a-t-il pas senti qu'en faisant dire à une personne vivante et présente sur les lieux, qu'en lui faisant dire des mensonges et des absurdités, qu'en la compromettant à ce point, il s'exposait à se voir démentir par elle à la vue de tout un public? c'est ce qui ne manque pas d'arriver aujourd'hui. A-t-il pu si peu réfléchir, en se laissant aller aux élan d'une imagination trop impétueuse et trop en désordre? Ou bien, a-t-il pensé qu'un homme respectable compromis à ce point, fermerait les yeux et garderait le silence quand il s'agit en quelque sorte de sa réputation.

Je sais encore par une personne aussi respectable pour le moins que M. Angers, et qui le tient des autres complaisances, que le récit de Waterworth est absolument faux, ce récit tel que cité par l'auteur. Je ne dis pas que ses complices soient plus croyables que Waterworth; mais aussi Waterworth n'est pas plus croyable que ses complices; et de plus dans ce cas, si j'avais à choisir, j'aimerais mieux croire au témoignage des autres, parce que le récit de Waterworth devant paraître devant tout un peuple, celui-ci avait intérêt à ce qu'il en fut ainsi, à ce que le plus fort de la culpabilité retombât sur ses compagnons, et à ce qu'il fut regardé comme un homme faible il est vrai, qu'on avait entraîné à commettre le crime, tandis qu'il y avait plus de dix ans, comme je l'ai déjà dit, que cet homme faisait profession de vol et de brigandage. Pâtit-il si peu, pour ainsi dire comme simple accompagnant, comme un homme qui vole pour complaire à son ami, comme un homme incapable de conduire une expédition de cette sorte, lorsque nous avons de lui des traits qui prouvent qu'il ne sait ce que c'est que la crainte, et qu'il pouvait être l'âme des plus audacieux projets.

A présent quelle confiance peut-on donner à un livre qui n'a pour base et pour principe que le mensonge soutenu une fausse morale et des absurdités? Je le demande au lecteur, à qui je le laisse à juger.

J. K. L.

(Extraits de la Minerve)

LA REVOLUTION :—D'après ce qui a été dit dans le *Canadien* de Québec, on peut se faire une idée de tous les faux bruits que quelques personnes se plaisent à faire circuler sur les troubles qui ont pu, ou qui vont éclater à Montréal. Tous ces rapports sont circulés pour jeter l'alarme dans nos campagnes. Ces gens mal-intentionnés réussissent bien peu dans leurs machinations, car jamais nos marchés n'ont été plus fréquentés, au point que mardi dernier le marché-neuf étant si encombré que le clerc des marchés a été obligé d'envoyer des voitures au marché Ste. Anne ! D'un autre côté, ce fait prouverait que nos cultivateurs ne craignent pas, autant qu'on voudrait le faire croire, cette révolution prête à éclater ! ou qui est déjà commencée suivant certaines personnes !

Qui certainement il faut une REVOLUTION dans le pays !!! Elle est inévitable ! Chacun peut s'y attendre et s'y préparer et faire tout en son pouvoir pour que cette révolution depuis si longtemps désirée s'accomplisse ! Nous nous expliquons : ce n'est pas une révolution de sang et de carnage, que nous appelons pour le présent, c'est une révolution industrielle. Celle là est déjà commencée et se continuera, nous l'espérons, acharnement. Si la révolution dont nous parlons eut commencé dans le pays, il y a trente ans, nous ne serions pas réduits à être menacés d'une autre. Il est peut-être encore temps de rétablir nos affaires sans répandre de sang, si ceux qui la provoquent veulent seulement ouvrir les yeux.

Déjà le germe de l'industrie qui paraissait avoir été tout-à-fait extirpé de ce malheureux pays, paraît reprendre de la vigueur. De tous côtés on ne parle que de manufactures. Les premiers essais seront imparfaits, mais il ne faut pas se décourager. Nous avons, près de nous, l'exemple de nos voisins pour nous porter à persévérer. Depuis trop longtemps nous abreuvons, de notre sang, des vampires qui en regorgent, et qui se préparent à le faire couler par flots dans les rues. Encore une fois, repandons l'industrie et ne désespérons pas du salut de la patrie !

Si cependant des hommes aveuglés par la haine et le fanatisme osaient se porter à des excès, nous n'hésitons pas à le dire, préparons-nous à repousser la force par la force. Celui qui n'est pas prêt à sacrifier sa vie pour la liberté n'est pas digne d'en jouir.

Les coups qu'il a reçus à la tête lui ont troublé la cervelle !

Il n'y a plus de doute que l'éditeur du *Canadien* a perdu le reste de la petite dose de jugement qui lui restait. Il ne rêve plus que révolution, combats, émeutes, sang, carnages, &c. Le paragraphe suivant que nous copions de sa feuille de lundi dernier, vient à l'appui de ce que nous venons de dire :

" Samedi dernier dans l'après-midi, tout Québec fut mis en émoi par le bruit qui courait que des troubles sérieux avaient éclaté la veille, au soir, au sein de la cité de Montréal : les Fils de la liberté en étaient venus aux mains avec le *Doric Club*, les passagers de la Barque à Vapeur avaient entendu en partant de la ville de vives fusillades, les Magistrats s'étaient rassemblés pour appeler les troupes, les signaux avaient été donnés à l'Isle Ste-Hélène, et la nuit de Vendredi à Samedi avait dû être une nuit de sang et de carnage pour Montréal. "

Le vaillant et savant éditeur ajoute plus bas que l'arrivée d'un autre steamboat à Québec, a dissipé toutes ses inquiétudes.

Maitre Etienne semble avoir oublié la prédiction suivante qu'il fit il n'y a pas bien longtemps dans une de ses chansons du nouvel an, adressée à ses abonnés :

" Mais j'engagerais ben cent pistoles

Q'y'aura du train. . . . in

Y aura ben des paroles . . .

Et d'aut' e chos' p'êt' ben ! " . . . in

Maitre Etienne qui prévoyait ce qu'il serait un jour avait eu le soin de mettre les vers suivants en tête de cette chanson :—

" D'qui m'plait dans la politique

C'est le changement ! " . . . in, &c.

Il se repand tant de bruits absurdes touchant la nouvelle couvée de conseillers, qui est prête à éclore, que nous nous abstenons d'en parler, jusqu'à ce que tous les poussins soient sortis de la coquille.

Le capitaine Cormier de Contrecoeur, qui fut destitué, pour avoir refusé de lire la fameuse proclamation, a été réélu unanimement au même poste par ses miliciens, qui se proposent en outre de lui planter un mai mercredi prochain. Tous ces braves miliciens, accompagnés de plusieurs autres citoyens de l'endroit, sont allés le féliciter et ils lui ont donné un banquet mardi dernier.

La plupart des officiers de Contrecoeur doivent se réunir prochainement et renvoyer leurs commissions.

On nous écrit d'Yamachiche que le major B. Rivard de St. Léon, Comté de St Maurice, s'attend à être destitué de sa place dans la milice, sans doute pour avoir assisté à l'Assemblée de ce comté. On ajoute que tous les officiers du bataillon sont déterminés à renvoyer leurs commissions, le colonel excepté !

On nous dit que la plus grande partie des avocats qui avais coutume de plaider à la cour sommaire, se sont engagés par un compromis qu'ils ont signé, à ne plus prendre de causes devant cette cour, depuis la résignation de MM. FABRE et TRUDEAU, deux des commissaires.

SYMPATHIE DU HAUT CANADA.

Du Toronto Constitution.

PEUPLE ! OUVREZ LES YEUX !! ET VOYEZ !!!

Nous sommes arrivés à une époque vraiment alarmante pour le Peuple. D'un côté nous voyons la grande masse du peuple opprimée, intimidée de ses droits. De l'autre le gouvernement colonial et son administrateur signalant tous leurs actes par la tyrannie, la partialité et l'injustice, environnés de tous les officiers à leur solde ; assemblage d'instruments sous leur dépendance, gens sans principes tenant leurs places de leur bon plaisir. En d'autres mots nous voyons la grande masse du peuple de cette province vivre sous un gouvernement que contre la vérité on appelle libre, mais dans toute la force du terme administré, taxé, et jugé par des hommes sur lesquels il n'exerce pas de contrôle, par des hommes responsables à un seul individu, qui est le gouverneur de la province. Le gouvernement du Haut Canada est aujourd'hui, et a été depuis quelques années un pacte entre le gouverneur envoyé par l'Angleterre et étranger au pays d'une part, et une bande d'officiels de l'autre, dont le but a toujours été de travailler à leur propre agrandissement, la minorité aux dépens du grand nombre. La première chose que fait un gouverneur en arrivant en Canada, est de former une ligue offensive et défensive avec cette bande en question, ou en d'autres termes avec l'aristocratie du pays, pour avitailler leur fortune mutuelle, propager les abus et la mal administration dans la province. Ces ramifications de cette aristocratie s'étendent depuis la maison du gouvernement jusqu'aux extrémités de la province sous la forme de magistrats, de shérifs, de greffiers, de régistres, de juges, de commissaires et autres gens en place trop nombreux à détailler, tous tenant leurs charges et leur subsistance du bon plaisir d'un gouvernement étranger, de l'Angleterre. Ajoutez à ceux-ci un clergé à la solde du gouvernement, dont une des occupations est d'empoisonner le cœur de ses ouailles par ses prédications mercenaires. Voila en quoi consiste l'autorité, la puissance du gouvernement du Haut Canada, tout concentré dans les mains d'un seul homme, et lui étranger à la nation et au pays. L'exécutif à le pouvoir en aucun temps, (si le peuple ose même se former une chambre d'assemblée indépendante) de la disperser et d'en convoquer une autre que l'intrigue, l'intimidation et tous autres moyens auront recruté à même les officiels et ses dépendans ; telle est la chambre actuelle dont chacun des membres est un officier public ou quelque personnage qui a une connexion avec lui d'une manière ou d'une autre. Voila, peuple du Haut Canada, voila votre gouvernement !! Au nom de Dieu, je vous le demande, est-ce là le gouvernement qui convient à des hommes libres, à des descendants d'anglais ou à des américains éclairés ? Le peuple ne saurait-il avoir un meilleur gouvernement ? La majorité d'une nation peut-elle jamais prospérer sous un gouvernement dont le seul objet est l'oppression ! le monopole ! une grossière partialité ! la persécution individuelle ? Non, jamais. Pourquoi le gouvernement du Haut Canada est-il en banqueroute, et la province dans une position rétrograde ? Parce que le peuple n'a aucune confiance en lui ; pas même ses propres amis et supports ; ces derniers s'y tiennent encore cramponnés, parce que c'est de lui qu'ils tirent leur subsistance.

C'est à la démocratie du pays que je désire m'adresser dans cette lettre, à ceux qui sont impatients d'un changement pour un meilleur état de chose, pour un gouvernement tel qu'il convient à des hommes libres. A l'aristocratie du pays, ce serait peine perdue que de s'adresser à elle ; pauvres machines, pourquoi combatteraient-elle contre leur maître, contre celui qui leur donne du pain et ses accessoires ? Leur intérêt est de lutter contre le peuple auquel ils ne sont pas et s'attendent bien de ne jamais devenir responsables. Leur devoir est de parler et de penser comme sir Francis Head. Oh ! infâmes esclaves ! Rougissez de honte !! N'y a-t-il pas une étoile du matin pour un peuple gémissant dans l'oppression ? N'y a-t-il pas une étoile polaire vers laquelle une nation puisse tourner les yeux dans son amertume ? Que ne m'est-il donné d'élever leurs âmes, et de remplir leurs cœurs généreux de l'enthousiasme de l'espérance ? Que le peuple y pense, qu'il se rappelle qu'il est plus puissant que ses oppresseurs. N'y a-t-il pas dans le Haut-Canada assez d'amis de la démocratie pour comprendre toute l'énergie de ce mot—Indépendance ? Les habitans de cette province, (j'entends la grande masse du peuple, et non cette horde impure d'officiels qui engraisse le patronage exécutif et despotique du gouverneur Head) ne peuvent-ils concevoir qu'il leur serait avantageux de se débarrasser de leur gouvernement actuel qui les mène à la ruine, et qui n'est ni la constitution britannique, ni rien de ressemblant à une république ? Qu'est-il donc ? Tout homme doué de la pensée et du moindre esprit d'observation ne peut faire autrement que d'envisager l'administration de cette province, et tout le gouvernement colonial dans l'Amérique Britannique septentrionale ; que

comme une vile aristocratie,—le pire de tous les gouvernements !! Il est temps que le peuple de ces provinces remonte aux premiers principes de gouvernement, comme du premier élément de sa nature. Qu'il ne se laisse point alarmé par l'épouvantail que renferme le mot de *Trahison*. A-t-on oublié la signification de ce mot ? A-t-on oublié que tous les gouvernements dont la liberté est la base, sont ou du moins doivent être un pacte, un accord, une union entre le roi et le peuple qu'il gouverne, entre la nation et son chef ? Un roi peut tout aussi bien se rendre coupable de trahison envers le peuple, que celui-ci envers le roi Jacques second ne s'en rendit-il pas coupable ? Et n'est-ce pas aussi ce qui lui fit perdre son trône ? Oui ! lorsqu'un gouvernement refuse de rendre justice à son peuple, il devient par là coupable d'infraction au pacte passé entre lui et le peuple. Il n'y a plus alors de trahison de la part de ce peuple de chercher à instituer un autre gouvernement, de former un pacte nouveau. Les rois et leurs nobles instruments sont généralement beaucoup trop enclins à traiter de trahison toutes oppositions faites par le peuple. S'il était donné aux habitans de cette province, de cette colonie d'être à la merci de l'oppression et de l'arbitraire des officiels, de choisir leur gouverneur au moyen du scrutin secret, ou autrement d'élire parmi eux un citoyen dont la famille résiderait dans la province, qui lui même y aurait vécu pendant longtemps, dont tous les sentiments, l'affection et les intérêts seraient identifiés avec les leurs peut-on supposer qu'un tel homme, connaissant toute la responsabilité qu'il aurait contractée envers le peuple au milieu duquel il était appelé à finir ses jours, et qui serait revêtu de la charge imposante de gouverneur avec toutes les strictions constitutionnelles, rendrait moins de service au pays que l'individu qui est actuellement chargé des rênes du gouvernement ?—lui qui est à la nomination d'un ministre colonial étranger et séparé de nous par l'Atlantique, lui tenu d'obéir aux ordres de son maître, lui enturé de dépêches secrètes, d'instructions et de notes dictées dans Downing Street, et sans l'ombre de responsabilité au peuple de cette province ? Oh ! quel énorme contraste !! Canadiens, dans la première hypothèse, vous posséderiez un administrateur toujours plein de sollicitude pour l'avancement de votre pays, toujours prêt à rendre justice à la majorité du peuple de qui il tiendrait ses pouvoirs, avec un salaire modéré d'une couple de mille piastres ; et qui demeurerait en office pendant deux ou quatre années, suivant votre choix, puis il retournerait au milieu de vous reprendre sa place de simple citoyen noble émule du célèbre Washington ou du vénérable Andrew Jackson. Dans le second cas au contraire, qui avez vous pour vous gouverner ? un étranger obscur dont aucun de vous n'aviez jamais entendu parler avant qu'il prit possession de cette province à titre d'opresseur, un homme dont tous les préjugés, les intérêts, les sentiments et tous les projets d'avancement ne sont tout à fait étrangers et en dehors de votre pays ? Dans sa personne vous avez un pensionnaire du-gouvernement britannique, un homme retirant un salaire de vingt mille piastres et plus de votre propre argent sans votre consentement, n'ayant de responsabilité qu'envers l'Angleterre et nullement envers nous, placé au-dessus de vous contre votre volonté, et cela pour autant de temps qu'il plaît à une souveraineté étrangère et éloignée, et qu'elle sait bien rappeler sans vous consulter ; un homme qui pendant tout le temps qu'il demeure au milieu de vous borne toute son empiété à maintenir un parti officiel corrompu afin de semer la division dans le peuple, qui distribue les charges publiques à ses instruments et aux individus qui en sont les plus indignes et qui à la fin laisse le pays dans un état analogue à celui d'un arbrêti, ou d'un champ stérile. Oh ! quel triste et déplorable contraste et malheureusement trop palpant de vérité !! Que n'avez vous le pouvoir d'élire vous mêmes vos propres magistrats ? Pensez-vous qu'ils seraient portés à vous payer d'insolence ? Serai-ent-ils moins soigneux de vos deniers ? Non, je suis convaincu que non. Ne voyez-vous pas dans la société, les individus se porter à l'accomplissement juste et fidèle des devoirs qui leur sont imposés à proportion de la responsabilité qui pèse sur eux ? Un magistrat par cela seul qu'il aurait été élu par le peuple serait-il donc moins utile à son pays qu'un autre qui serait choisi par un gouverneur étranger, et qui tiendrait sa charge durant toute sa conduite et non d'après le simple caprice de ce gouverneur !! Pensez vous que s'il vous était donné de choisir votre chambre d'assemblée au moyen de scrutin secret, du suffrage universel, ou de tout autre méthode dans laquelle la grande masse du peuple de toutes les classes aurait une voix, votre pays aurait moins de justice à attendre ? Non. S'il en était ainsi, vous ne seriez point réduits à voir un gouverneur étranger saper la liberté de la représentation du pays au moyen de patentes, de contrats simulés ou de toute autre manière non moins illégale. Eussiez vous l'avantage de posséder une chambre de représentans, un senat et un gouverneur, tous responsables au peuple avec des pouvoirs constitutionnels restreints et limités, vous verriez immédiatement votre pays flétrir,—vos forêts s'abattre,—l'émigration remplir la province,—les manufactures se ramifier dans toutes les directions, chaque individu maître d'une libre composition pour faire le bien, et jouissant de l'exercice de tous les privilèges de citoyen.

Si cette province ainsi que celle du Bas-Canada devenait un état de la grande république qui nous avoisine, partout la propriété augmenterait de valeur, la population en peu d'années serait redoublée, nos marchés seraient toujours bons, notre esprit d'entreprise serait excité par une noble émulation, nos capitaux profiteraient énormément, toutes les ressources du pays seraient en œuvre et en pleine vigueur, toutes les contestations départies seraient noyées dans l'immense océan républicain, les charges du gouvernement seraient recherchées moins par leur appât et leurs émoluments que pour la confiance et l'honneur qui reflueraient sur les personnes qui en seraient honorés.

Le lâche Editeur du Canadien, l'hyocerite Etienne Parent, incapable d'attaquer de front ce qui a été dit dans la partie française du Libéral au sujet du sermon politique, et incapable de balbutier un seul mot de bon sens en réfutation de ce que nous en disons, le lâche Etienne Parent, disons nous, se complait, et se contente de faire bassement entendre à ses lecteurs, et de leur dire plus bassement encore que les lignes qui ont échappées à la plume du Redacteur de la partie anglaise du Libéral, ont été écrites dans la partie française de ce journal. Dans sa feuille de Vendredi dernier; il se contente de dire: le Libéral de Mercredi fait les remarques suivantes, &c. sans dire un seul mot pour faire entendre que c'est une traduction qu'il donne; et dans sa feuille d'hier, il renvoie tout simplement le lecteur au Libéral de Mardi, c'est-à-dire au Libéral français pour y voir l'extrait qui a été anathématisé par Mr. le Curé! En vérité il n'y a rien au monde pour mesurer toute la bassesse d'un semblable procédé.—Puis, dans le même article du Canadien, on lit ce qui suit: "Il est possible cependant que de petits et minces journaux comme le Libéral, publiés à un prix qui les mets à la portée des classes ouvrières fassent beaucoup de mal parmi des gens sans instruction et sans expérience." Oui M. l'Editeur du Canadien, il est possible, il est même probable que des journaux de la forme et de la taille du Libéral, feront beaucoup de mal aux journaux de la grandeur de l'ébaïssement de la trempe de celui que vous conduisez; et nous qui ne sommes qu'un humble collaborateur du petit journal, nous sourions de joie et de satisfaction quand vous nous parlez d'une assemblée publique, dans l'espoir que nous aurons l'avantage d'y rencontrer devant nos concitoyens le grand Editeur du très grand Canadien: Et par dessus le marché, nous dirons à M. Etienne Parent, qu'une assemblée publique des Catholiques de Québec, condamnerait le passage du Libéral anglais, que nous condamnons nous mêmes; mais qu'elle condamnerait en même tems l'intervention du Clergé en matières politiques, et particulièrement les deux derniers discours de M. le Curé de Québec. Voyons le si vous le voulez... Nous le désirons...

A la vue de ce qui est arrivé dimanche dernier, dans la Cathédrale de cette ville, nous devons interrompre un instant la discussion sur la doctrine de l'obéissance passive pour faire place au précis du discours prononcé là et alors par Mr. le Curé de la paroisse. Il est de notre devoir comme Catholique de désavouer, et nous désavouons en effet la manière dont la partie anglaise du Libéral a traité le sujet en question; mais nous protestons hautement aussi contre la manière dont Mr. le Curé a anathématisé non-seulement le Libéral tout entier et dans toutes ses parties, mais encore tous ceux qui le supportent.

Nous qui sommes Catholiques Apostolique et Romain, nous séparerons la Religion de ses ministres, et nous ne craignons pas après cela de traiter de momerie l'acte d'un curé qui ose monter en Chaire une Gazette à la main pour anathématiser tout un parti politique? parce que tout au plus une vingtaine de ses auditeurs auront pu voir sur la part anglaise d'un journal rédigé par un protestant, quelques lignes qui d'ailleurs ne pouvaient en rien diminuer la foi et la religion de ceux qui les avaient lues. Nous traiterons de Momerie l'acte de celui qui dit: Nous qui sommes chrétiens mes frères, abandonnons donc ces questions politiques pour nous occuper de ce qui regarde le salut de nos âmes, et la momerie devient doublement frappante et palpable quand le même individu vient nier avoir dit de semblables paroles à la face de ceux mêmes qui les ont entendus le dimanche précédent. Nous traitons de momerie l'acte d'un prêtre Catholique qui monte en Chaire pour y faire le pieux panegyrique, d'une Reine d'Angleterre qui s'est montrée l'ennemie le plus acharné du nom Catholique, et cela pour avoir occasion de dire à ses auditeurs qu'ils doivent l'obéissance passive à la Reine Victoria. Nous traiterons de momerie l'acte de cet autre individu qui lors des 92 résolutions écrivait à Monseigneur de Québec pour savoir s'il devait donner l'absolution à un membre de la chambre d'assemblée qui avait voté les 92 résolutions. Nous traiterons de momerie l'acte et les paroles de cet autre individu qui au tems des 92 résolutions se vantait de refuser l'absolution à ceux de ses pénitents qui lisaient la Minerve d'habituel. Et quand nous avons de pareils faits et bien d'autres encore devant les yeux est-il donc si étonnant que nous nous élevions avec force contre les Sermons Politiques? Quoique puisse en dire Mr. le Curé de Québec, nous avons entendu de nos propres oreilles et venant de sa propre bouche les paroles que nous avons citées, et nous l'avons entendu de plus citer le texte de St. Paul "soyez soumis &c." et en tirer la conclusion que non-seulement la révolte mais que toute

pensée de révolte contre toute autorité établie est un crime; et c'est cette doctrine vague et indéfinie que nous avons occasion de combattre.

Nous devons remarquer que le discours dont suit le précis ne nous a pas été donné au nom du Père et du Fils et du St. Esprit comme il est d'usage de le faire dans nos églises.

PRECIS DU DISCOURS POLITIQUE DE
M. BAILLARGEON.

MESSIEURS, Le 22 Octobre, 1837.

Dimanche dernier j'ai fait un petit discours, que l'on a interprété dans certain journal public, d'une manière fautive et mensongère. Ce qui est étonnant, c'est que cet article se trouve dans un papier appelé, "le Libéral, publié au milieu de cette ville... Je vais vous lire l'article dont voici la traduction, &c... C'est faux, je n'ai jamais dit cela, j'en prends à témoin tous ceux qui sont ici présents. Il continue de lire le journal... On pourrait croire que ces paroles sortent d'un journal publié par un payen, par un athée, par un protestant, mais qui penserait, je veux le dire pour que vous le sachiez, qu'elles sortent d'un journal fondé, soutenu par un petit nombre, je l'avoue, de Canadiens, de catholiques qui vivent parmi nous, qui sont parmi mes auditeurs. Si c'était des injures personnelles pour moi-même, je ne m'en défendrais pas, c'est une insulte pour la religion et pour tous les catholiques. Que diront les étrangers, si ce papier, publié au milieu de nous, tombe sous leurs yeux. Je dois encore une fois m'excuser de vous lire la Gazette dans cette Eglise, mais j'y suis obligé par les circonstances, la religion est attaquée, le clergé est insulté. Vous, MM. vous avez approuvé un pareil article par un silence coupable, tous les bons Canadiens et les vrais Catholiques s'accordent à montrer leur indignation contre de pareilles bassesses. Vous devez montrer hautement votre désapprobation par vos œuvres... Ce n'est pas la première fois que ce papier déverse le mépris et l'outrage contre le Clergé et ses membres... Mais, diront quelques uns, vous en êtes peut être la cause, vous avez parlé de politique Dimanche dernier. C'est un mensonge, une calomnie. Je n'ai point parlé de politique. Je le demande à chacun de vous, si ce que je dis est vrai... Si l'on veut dire que j'ai parlé de politique, par ce que j'ai prêché l'obéissance, la soumission aux autorités constituées. Oui, je l'avoue, dans ce sens là j'ai parlé de politique et j'en parlerai encore. C'est une doctrine que j'ai prêché et je la prêcherai toujours. La résistance aux autorités légitimes est un crime, je le répète. C'est une doctrine appuyée sur l'Evangile, et que N. S. a prêchée lui-même. De même que les enfants doivent obéir à leurs pères, de même que les serviteurs doivent obéir à leurs maîtres, de même nous devons obéir aux autorités.

J'ai mes supérieurs ici, croyez-vous que je prêche une doctrine qui leur déplaît? Ils ont le droit de m'imposer silence, et ils peuvent m'interdire la parole. "Ils m'ont déjà repris et je me suis rétracté."

On a dit aussi que je veux transformer la chaire de vérité en une tribune politique. Je proteste contre ces injurieux avancés. Je puis me tromper dans mes raisonnemens, mais lorsque je prêche l'Evangile je ne puis me tromper.

Il n'y a que des Athées, des Impies, des Protestants qui puissent soutenir des doctrines aussi perverses que celles contenues dans le Libéral. Oui, j'en prends à témoin le ciel et la terre, à la face de Dieu et des hommes, malheur à ceux qui soutiennent ce papier qui déverse le mépris sur la religion, ce papier qui outrage le Clergé et qui traite nos cérémonies de momeries... Je suis content que Monseigneur de Québec ne se trouve pas ici, on a repandu que c'est lui qui m'a ordonné de prêcher le sermon de Dimanche dernier. Je proteste contre de pareils avancés. Monseigneur de Québec n'est pas l'auteur du discours en question. La malice qui perce dans l'article de cette gazette, montre l'impunité invétérée, en accusant ce vénérable Prélat de motifs intéressés. Honte éternelle à l'auteur de ces outrages!

Honte éternelle à ceux qui soutiennent le journal qui les publie. Si la doctrine politique qu'ils veulent propager ne s'accorde pas avec la religion, je dis qu'elle est mauvaise et nous devons la repousser comme telle.

Les nominations aux deux Conseils. Si nous fallait une nouvelle preuve de l'écabillante imbécillité de l'administration actuelle du gouvernement de cette Province, nous ne saurions en trouver une plus éclatante que celle que nous offrent, les nominations récentes au Conseil Législatif et au Conseil Exécutif. Qu'on en parle à qui l'on voudra, Tory—Whig—Absolutiste Radical, tous sans exception concourent à condamner la catégorie des personnes hors de laquelle le choix des nouveaux Législateurs et Ministres vient d'être fait. Le statu quo, méprisé des deux partis et mis "en déroute" par un de nos jeunes écrivains dramatiques, paraît avoir res-

sorti de son oubli et de son obscurité pour présenter My Lord Gosford une ample liste de Candidats, pour les deux Conseils de Sa Majesté. Si par quelque mégarde il s'y trouve quelques-uns qui ne soit pas du Statu-quo, l'erreur est toujours du côté des constitutionnels enragés, sans doute dans les vues sages de donner effet au grand principe énoncé dans la fameuse harangue de Son Excellence, que pour être éligible aux charges publiques, il fallait posséder la confiance du Peuple. Mais il y a encore une catégorie de personnes qui jouit d'une confiance et d'une considération toutes particulières au près du grand flatteur; c'est celle des apostats politiques—Aussi les voit-on courbés sous le poids des honneurs de la pairie Canadienne et chargés des porte-feuilles de l'intérieur, de la guerre, &c. Est-ce ineptie, est-ce trahison, de la part de Lord Gosford? Nous ne chercherons pas les motifs de ces nominations hors-d'œuvres, mais nous ne pouvons nous taire sur l'aveuglement d'un gouvernement qui de jour en jour amoncelle les difficultés politiques du Pays, jusqu'à ce que leur fardeau écrase la domination sous laquelle nous vivons. Mais, dit-on, où trouverez-vous des personnes populaires dans le pays, et indépendantes toute à la fois?

Il nous serait facile de repousser ce reproche en indiquant un grand nombre de Citoyens libéraux dans les Trois Districts qui ont longtemps mérité et joui de la confiance et du respect publics.—Ignorait-on l'existence de M. P. DeBoucherville;—de MM. Franchère, de St. Mathias;—Drolet, de St. Marc;—Raymond, de l'Assomption; Girouard; Lussier; McGill DesRivières; L. Michel Viger; Donégani; Soupras; L. F. Deschambault; Gueroute; F. P. Brunneau; Masson, de Beauharnois; Hense; A. Berthelot; Massue; Cum multis aliis—tous indépendants et dignes d'être conseillers législatifs? n'aurait-on pas ajouté aux lumières aussi bien qu'au caractère politique du Conseil Exécutif en appelant des hommes comme Wolfred Nelson; Dr. Vallée; M. Pelletier, Avocat; Dr. Kimber; Andrew Stuart; Dr. Taché; J. A. Tachereau, Dr. Blanchet; &c. Non, des nominations légitimes, agréables aux vœux de la grande majorité du Peuple n'entraient pour rien dans le calcul du Chef actuel de l'administration.—L'opprobre et l'insulte seuls paraissent avoir présidés à ces nominations et la dernière porte de la conciliation est à jamais fermée, car il n'y a pas un seul de ceux que nous avons nommés qui daignerait s'aggréger à l'un ou l'autre des corps que l'on vient d'accroître dans un sens arbitraire et hostile au bien-être du Pays. Que l'on juge maintenant de la nécessité d'institutions électives dans un pays où de telles absurdités se commettent.

DIALOGUE.

ENTRE DEUX RENEGATS POLITIQUES.

H . . . t . . r . .
Tiens, tiens ? te voilà, V . . . f . . . n . .
Tu viens du
V . . . f . . . n . .
Comme de raison.
H . . . t . . r . .
De la cuisine gosfordale,
Faire la courbette amicale.
V . . . f . . . n . .
Ca point d'injures, mon ami,
Si la fortune ma sourit;
Tu la connais cette cuisine,
Toi courtisan trop magnanime;
Et si la place de Felton,
A ta sollicitation,
Ne t'a pas été accordée,
Je déplore ta destinée.
H . . . t . . r . .
Oui, c'est vrai . . . Ma's pour quelle affaire
Viens tu de ce lieu solitaire.
V . . . f . . . n . .
Hem ! de l'argent, sept cents beaux louis
Méritent qu'on aille à St. Louis.
H . . . t . . r . .
Mais ce bel argent, par la Chambre
Te fut refusé ce me semble.
V . . . f . . . n . .
E le me refusa d'abord;
C'est à la bonté de Milord
Que je suis si fort redevable.
H . . . t . . r . .
Que ce lieu te doit être aimable !
Pour moi je me tourmente en vain . . .
Mais oui ! j'irai, j'irai demain
Asservir, vendre ma patrie,
Et mendier pour l'avoir trahie,
La récompense et les honneurs.
V . . . f . . . n . .
Console-toi de tes malheurs,
Tu sais ! j'ai pleuré trente années
Mes trop tristes destinées;
Tes cheveux ne sont pas blanchis
A vendre, à trahir ton pays;
Adieu, tu peux veiller encore
Jusqu'aux approches de l'aurore
Faire sonner de tes clameurs
Les lieux où gissent les faveurs
Te traîner dans le vestibule
De crépuscule en crépuscule

